

# Formation académique à public désigné DNL et LV

# Enseigner DNL et LV en sections euros

Jeudi 30 novembre 2017  
LP Hélène Boucher

Sabine Aligé IEN EG anglais-lettres  
Michel Martinez IEN EG espagnol-lettres

Enseigner en section européenne en LP

Lien entre l'enseignement de la LV et de la DNL

Évaluation au baccalauréat

# Cadre général

- Texte fondateur des SELO : BO n°33 du 3/09/1992
  - Objectifs : favoriser **la maîtrise avancée d'une langue vivante par les élèves et l'ouverture européenne et internationale des établissements**
  
  - **Intégration de nouvelles dimensions pédagogiques et culturelles** dans l'enseignement
  - **Connaissance approfondie de la civilisation**
  - **Dynamisation des échanges et des partenariats avec des établissements étrangers**
  - **Sensibilisation aux enjeux de la citoyenneté européenne**
  - **Approfondissement de l'interdisciplinarité**

- Elles proposent à des élèves *motivés de développer leurs compétences en LV et leurs connaissances de la culture des pays étrangers*
  
- Elles existent dans les collèges, les lycées et les LP
- Elles proposent des enseignements spécifiques fondés sur les axes suivants :
  - Un apprentissage renforcé d'une LV
  - Un enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique
  - La connaissance approfondie de la culture du pays de la section
  - La mobilité

# Les sections euros en LP

- BO n°31 du 30/08/2001 : les sections euros en LP doivent être adaptées aux besoins et aux motivations des élèves
  - **Explorer toutes les pistes de mise en œuvre spécifiques à l'enseignement professionnel en s'appuyant sur ce qui fait son originalité** : le stage à l'étranger et les autres possibilités de contacts professionnels ou culturels avec l'étranger, notamment dans le cadre du projet pluridisciplinaire ou du projet artistique et culturel
  - **Viser** non seulement la **compétence linguistique** mais aussi l'acquisition de **compétences professionnelles et culturelles** obtenues grâce aux contacts avec l'étranger
  - **Donner** à l'enseignement professionnel une **dimension internationale** susceptible d'en favoriser l'attractivité et l'efficacité

# 2 caractéristiques

- Un enseignement linguistique renforcé
- L'enseignement de la DNL
  - Une partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques est dispensé dans la langue de la section : matières professionnelles bien souvent en LP. Toutefois, les matières générales ne sont pas exclues

□ La section euro doit trouver son expression dans les perspectives et la dynamique des équipes pédagogiques



## □ Des activités professionnelles et culturelles en langue étrangère et des échanges

- Organiser des activités à la fois professionnelles et culturelles en s'appuyant sur les PFMP (programme européen Erasmus +)
- Repérer et exploiter les compétences de l'élève dans le domaine linguistique mais aussi dans celui de la culture professionnelle acquise dans le pays étranger. S'appuyer sur le dispositif « Europass- Formation », qui atteste que l'élève a accompli un parcours européen de formation

# SELO

## □ La DNL en LP (fiche)

- **Privilégier les disciplines d'enseignement professionnel** : se familiariser avec la culture professionnelle du pays concerné et utiliser la langue étrangère comme **moyen de communication en situation réelle et authentique**
- **Choisir la ou les parties du programme des disciplines professionnelles permettant de développer la communication entre élèves**
- **Fournir aux élèves les éléments de vocabulaire** nécessaires à une bonne intégration dans le milieu professionnel du pays considéré et contribuer ainsi à **accroître leur motivation pour l'apprentissage des langues vivantes**
- Avoir recours à une diversité d'**intervenants extérieurs en fonction de leurs qualifications professionnelle et linguistique**
- **S'appuyer sur les assistants étrangers de langue**

# Les sections euros et le projet d'établissement

- L'activité des sections euros doit rayonner sur l'ensemble de l'établissement : un des axes du projet d'établissement (ouverture à l'international, par exemple).
- Elles doivent organiser des activités culturelles en langue étrangère et dynamiser les échanges internationaux
- Les chefs d'établissement devront veiller à mettre en cohérence l'ensemble des moyens et réseaux dont ils disposent

# Baccalauréat professionnel avec mention européenne ?

## ▣ Deux conditions cumulatives

- ▣ Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'épreuve du premier groupe de la LV qui porte sur la langue de la section
- ▣ Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une épreuve spécifique visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité en section euro : évaluation de l'année de terminale et une épreuve orale en fin d'année dans un centre d'examen

- BO n°42 du 18 novembre 2004 : règlement général du baccalauréat professionnel
- Article 10 - Le dernier alinéa de l'article 32 du décret du 9 mai 1995 susvisé est remplacé par l'alinéa suivant :
  - “Dans tous les baccalauréats professionnels, le candidat, au moment de son inscription à l'examen, peut choisir de substituer l'évaluation spécifique à l'épreuve facultative de langue vivante. Dans ce cas, les points supérieurs à 10 sur 20 obtenus à l'évaluation spécifique sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. Ce bénéfice de points est valable 5 ans.”

□ L'évaluation de la DNL dans les sections européennes peut-elle encore se substituer à l'épreuve de langue facultative ?

□ L'article D 337-86 du Code de l'éducation prévoit que « le candidat, au moment de son inscription à l'examen, peut choisir de substituer l'évaluation spécifique à l'épreuve facultative de langue ». Cette disposition réglementaire permet de substituer l'évaluation de la DNL dans les sections européennes à l'épreuve de langue facultative, bien que cette évaluation porte sur la même langue que celle de l'épreuve obligatoire

# Épreuve spécifique : descriptif

□

## Épreuve orale

**Durée** : 20 mn précédée d'un temps équivalent de préparation

**Organisation** : un professeur de langue et un enseignant de DNL

**Les professeurs ne peuvent faire passer leurs élèves de l'année en cours**

# Épreuve spécifique

## □ Première partie

- Un document inconnu remis par l'examineur : document en relation avec la DNL enseignée, mais toute spécialisation excessive ou toute question de cours est à éviter
- Une commission de choix de sujets se tient au niveau académique. Cette commission peut réunir tout professeur de langues et de DNL.
- Interrogation orale dans différents centres : le candidat restitue le document de manière précise et nuancée et en dégage les idées maîtresses et les centres d'intérêt. On peut également envisager **la réalisation d'une tâche à dominante professionnelle.// approche actionnelle en langues**

## □ Critères d'évaluation :

- clarté de l'exposition
- Qualité de l'information et de la culture du candidat dans le domaine considéré en particulier
- Richesse de l'expression et correction grammaticale de la langue



# Épreuve spécifique

## □ Deuxième partie

- Elle consiste en un entretien qui porte sur les travaux et activités effectués dans l'année dans la DNL. La liste des questions étudiées dans cette discipline est jointe à titre d'information au livret d'apprentissage du candidat
- L'entretien peut également porter sur l'ouverture européenne et les diverses formes qu'elle a pu prendre dans l'établissement : partenariats, échanges, clubs, journaux, relations ...

## □ Critères

- Le candidat doit être apte à réagir spontanément à des questions relatives à un domaine connu, à donner son avis, une information, à formuler une appréciation et plus généralement à participer à un échange de manière active

# Fiches d'évaluation

- Fiche d'évaluation en contrôle continu
- Fiche d'évaluation pour l'épreuve spécifique
- Liste des thèmes

# Les sections euros dans l'académie de Toulouse

- ▣ 25 sections européennes en anglais en LP : 4 dans le privé et 21 dans le public
- ▣ 21 sections européennes en espagnol : 3 dans le privé et 18 dans le public
- ▣ Spécialités : commerce, vente, Gestion administration, Restauration (cuisine et service), transport, ARCU, mode, logistique, mathématiques, histoire-géographie, EPS)
  - ▣ Des demandes d'ouverture à la rentrée 2018 : conditions : avoir un enseignant habilité

## Session 2017

- En anglais
  - Nombre de candidats inscrits : 248
  - Nombre de candidats présents : 224
  - 
  - Moyenne académique : 12,52

## Session 2017

- En espagnol
  - Nombre de candidats inscrits : 186
  - Nombre de candidats présents : 172
- - Moyenne académique : 12,43

# STATISTIQUE D'OBTENTION DE LA MENTION SECTION EUROPEENNEE - BCP 2016 et 2017

2017

	INSCRITS	MENTION OBTENUE	%	SANS SECTION	%
0002 ANGLAIS	252	142	56,40%	110	43,70%
0007 ESPAGNOL	189	117	61,90%	72	38,10%
TOTAL	441	259	58,70%	182	41,30%

2016

	INSCRITS	MENTION OBTENUE	%	SANS SECTION	%
0002 ANGLAIS	258	141	54,70%	117	45,50%
0007 ESPAGNOL	127	79	62,20%	48	37,80%
TOTAL	385	220	57,10%	165	42,90%

# La certification en langues

## LE CEC: Cambridge European Certificate

Les élèves des classes de seconde professionnelle ont la possibilité de s'inscrire à cette certification pour l'obtention du niveau B1 ou A2 en langues

Une évaluation dans les 5 activités langagières

Voir le site de CAMBRIDGE pour des sample tests

<http://www.cambridgeesol.org/exams/pet/index.html>

## La Certification Cervantes

Les élèves des classes de **première professionnelle** ont la possibilité de s'inscrire à cette certification pour l'obtention du niveau B1 ou A2 en langues

Une évaluation dans les 5 activités langagières.

Toutes les informations sur la certification CERVANTES sont disponibles sur le site officiel de l'institut Cervantes : [examenes.cervantes.es](http://examenes.cervantes.es)

# Les partenariats possibles

la DAREIC

**Des exemples de projets e-twinning :**

L'espace Twinspace du projet Eurobots

Article décrivant le projet

Des vidéos sur le site eTwinning :

Descriptif des projets lauréats du concours 2011 :



## □ Echange de pratiques

- Etat des lieux au lycée : mise en oeuvre, *projets, partenariats...*
- Comment faire le lien entre l'enseignement de la LV et la DNL? (*co-animation, préparation des séquences,...*)      Quelles séquences pédagogiques pour quelle plus-value pour les élèves?
- Quelles limites dans la mise en oeuvre de la Section Euro au sein de l'établissement ? Comment la pérenniser ?

□